

Discours
de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la santé et des sports

SIGNATURE AVEC NESTLE
DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE
DE PROGRES NURITIONNEL

-Lundi 11 janvier 2010-

à 17h00

(Salons du 7^e)
Sous réserve du prononcé

Monsieur le président du comité de validation des chartes d'engagement volontaire de progrès nutritionnel, cher Noël Renaudin,

Monsieur le président du comité de pilotage du programme national nutrition santé (PNNS), cher Serge Hercberg,

Monsieur le président directeur général de Nestlé France, cher Eugenio Minvielle,

Messieurs les directeurs généraux des groupes Davigel, Maggi et Herta, cher Olivier Bergère, cher Ronald Fabian, cher Frédéric Fanton,

Je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui pour signer ces **chartes** qui sont le témoignage que, contrairement aux idées reçues, des **partenariats intelligents** peuvent se nouer **entre santé et industrie agroalimentaire**,

Ces **chartes d'engagement volontaire de progrès nutritionnel** sont proposées aux exploitants du secteur alimentaire depuis février 2007 dans le cadre du **programme national nutrition santé** (PNNS), piloté par mon ministère.

Elles doivent permettre une **évolution favorable des apports nutritionnels pour l'ensemble de la population**.

Il s'agit, plus précisément, de réduire les apports en sel, glucides simples, lipides totaux, acides gras saturés, et d'augmenter la consommation de glucides complexes et fibres, de fruits et de légumes.

Car, pour modifier durablement les comportements alimentaires, il faut donner à nos concitoyens les **moyens** d'évoluer, et cela se traduit notamment par des **modifications dans la composition des aliments**.

C'est précisément en agissant sur ce levier que des pays tels que la **Finlande**, par exemple, ont obtenu des résultats particulièrement convaincants en matière de santé. Nous devons nous inspirer de ces modèles stimulants.

En atteignant les objectifs d'amélioration de la santé fixés par le **deuxième programme national nutrition santé (PNNS 2)** et par la **loi de 2004 relative à la politique de santé publique**, nous contribuerons à réduire les risques de **surpoids** et d'**obésité**, de **pathologies cardio-vasculaires**, de divers **cancers**, de **diabète de type 2**.

Ce sont **12 entreprises et filières** qui ont déjà signé cette charte, et je me réjouis, en ce début d'année 2010, que **trois nouvelles marques phares du groupe Nestlé** viennent les rejoindre.

Car je connais l'**exigence** que ces engagements, précis, chiffrés, datés et contrôlables induisent pour vos entreprises.

Un comité de validation s'est réuni, présidé par **Noël Renaudin**, dont je salue le remarquable travail, et composé d'**experts** des domaines de la nutrition, de la technologie alimentaire, du marketing, de l'économie alimentaire.

Il a élaboré en 2007 un **référentiel ambitieux**, car l'enjeu est de taille.

Le **coût des pathologies liées à la nutrition**, coût humain, mais aussi social, estimé pour 2008 entre 10 et 15 milliards d'euros par an, est en effet beaucoup trop élevé dans notre pays.

Mais il l'est également dans l'ensemble des **pays développés**. C'est pourquoi votre implication dans cette démarche d'**amélioration nutritionnelle** sera certainement un point favorable pour le développement de vos entreprises dans ces pays.

Je suis frappée de constater que les entreprises et filières qui se sont engagées dans cette démarche sont de tailles différentes, de types différents. Les produits concernés sont eux-mêmes très variés.

J'y vois une nouvelle preuve de la possibilité pour **chaque exploitant du secteur alimentaire**, quels que soient sa nature et son domaine, de s'engager pour améliorer la santé de nos concitoyens.

J'espère que les entreprises seront de plus en plus nombreuses à signer ces chartes.

Enfin, avant de conclure, je voudrais signaler que ce dispositif est lié à la mise en place de l'**observatoire de la qualité de l'alimentation**, que

mon ministère a souhaitée, et dont il soutient financièrement le développement, en lien avec le ministère chargé de l'agriculture.

C'est grâce à des actions de ce type que le **dialogue**, pas nécessairement naturel, entre le secteur de la santé et le secteur alimentaire devient un **dialogue positif**.

Faut-il le rappeler ? Dans un tel processus, chacun est gagnant, et ce sont d'abord **nos concitoyens et leur santé** qui bénéficient de ces avancées. Aux **efforts** que vous avez menés avec détermination et conviction, je veux rendre ici le plein **hommage** qu'ils méritent.

Je sais aussi l'initiative de la **fondation Nestlé** de créer des **programmes courts** que les chaînes de télévision du groupe M6 diffusent actuellement pour défendre des comportements favorables à la santé, avec la complicité de notre ami commun **Cyril Lignac**.

C'est pourquoi je ne voudrais pas conclure sans saluer à sa juste valeur l'**engagement** exemplaire de Nestlé sur ces questions qui concernent notre avenir et celui de nos enfants.

Sachez, monsieur le président, cher Eugenio Minvielle, que je suis sensible à votre implication dans ce noble combat. Recevez aujourd'hui l'expression de ma profonde gratitude.

Je vous remercie.